



CCUES France-Télécom SA - Orange
 ASC / Accueil ouvrants-droit
 TSA 10003
 41965 Blois Cedex 9

À Paris, le mercredi 6 avril 2011

Objet : Prestation Aide à l'autonomie 2011 du CCUES France Télécom SA – Orange

Madame, Monsieur,

Sauf erreur, vous avez déjà bénéficié de l'aide à l'autonomie du CCUES.

Par courrier du 17 février 2011, nous vous avons indiqué que le CCUES continue de proposer cette prestation en 2011, mais que sa gestion administrative n'allait plus, à partir du 31 mars 2011, être assurée par MFP Services, mais par le CCUES lui-même.

Aussi sommes-nous heureux de vous confirmer qu'à compter du 1^{er} avril 2011, le CCUES a mis en place une nouvelle gestion de l'aide à l'autonomie.

Si vous avez déjà effectué une demande d'aide à l'autonomie au titre de 2011 et si MFP Services vous a informé que vous êtes bénéficiaire jusqu'au 31 décembre 2011, vous n'avez aucune démarche supplémentaire à effectuer cette année.

En revanche, nous vous invitons dans tous les autres cas, ci-dessous énumérés, à consulter attentivement la notice « Aide à l'autonomie 2011 ». Elle vous permettra de prendre connaissance de notre nouvelle organisation et des démarches à accomplir désormais :

- Cas 1 : Vous n'avez pas encore effectué votre demande pour 2011 ;
- Cas 2 : MFP Services n'a pas encore répondu à votre demande pour 2011 ;
- Cas 3 : MFP Services vous a informé que vous êtes bénéficiaire pour 2011, mais que votre prise en charge ne court pas jusqu'au 31 décembre 2011 : votre demande devra donc être réexaminée et, si elle correspond aux conditions 2011 de la prestation, être renouvelée en cours d'année.

Vous noterez en particulier que :

- la liste des justificatifs à fournir est cette année différente ;
- l'aide du CCUES vous est dorénavant directement versée, par virement sur votre compte bancaire, pour plus de simplicité et de rapidité ;
- vous devez transmettre au CCUES, tous les mois, la facture acquittée de votre organisme de services d'aide à domicile ;
- votre demande vaut uniquement pour l'année en cours, jusqu'au 31 décembre 2011 maximum.

Si vous souhaitez bénéficier de l'aide à l'autonomie en 2011 (ou renouveler votre demande 2011 pour être bénéficiaire jusqu'au 31 décembre au maximum), entreprenez vos démarches sans tarder.

Pour bénéficier de l'aide à l'autonomie, il vous faut au préalable être inscrit auprès du CCUES, avoir mis à jour votre situation familiale et fait valider votre quotient familial 2011 : si vous n'avez pas encore accompli ces démarches, consultez également la notice « Inscription, mise à jour de la situation familiale et validation du quotient familial 2011 ».

Cordialement,

Le Pôle Traitement des dossiers, Assistance aux ouvrants-droit par Courriel et Téléphone

Documents joints :

Notices explicatives « Aide à l'autonomie 2011 » et « Inscription, mise à jour de la situation familiale et validation du quotient familial 2011 »

CCUES France Télécom SA – Orange
 www.aravis-ceft.fr

ASC/Accueil ouvrants-droit – TSA 10003 – 41965 Blois Cedex 9 | tél. 0 800 808 800 | courriel aide.autonomie@ccues-ft.fr
 SIRET 484 622 048 00011 | Code NAF 9499Z